



## PREFECTURE DE LA REUNION

**SECRETARIAT GENERAL**

Saint Denis, le 4 septembre 2006

Direction des Relations avec  
les Collectivités Territoriales  
et du Cadre de Vie  
SG/DRCTCV/CHMA/TUTELL/093

ARRETE N°3268 SG/DRCTCV  
Enregistré le 4 septembre 2006

Portant composition nominative des membres de la  
Commission Tripartite Locale pour la mise en œuvre de la loi 2004-809  
Du 13 Août 2004  
Pour les questions relevant de l' Equipement et des transports

LE PREFET DE LA REUNION  
*Chevalier de la Légion d'Honneur,*

- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, et notamment son article 104 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu le code général des collectivités locales ;
- Vu le décret n°2005-529 du 24 mai 2005 portant création des commissions tripartites locales ;
- Vu l'arrêté N°179A du 27 avril 2006 pris pour l'application des articles 95 et 104-IV de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux liberté et responsabilité locales
- Vu l'arrêté préfectoral n°3663/SG/DRCTCV du 21 décembre 2004 portant création de la Commission Tripartite Locale pour la mise en œuvre de la loi 2004-809 du 13 août 2004 ;
- Vu la désignation de leurs représentants par le Directeur Départemental de l'équipement , le Conseil Régional, les syndicats concernés ;
- Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

**Article 1 :** Pour les questions relatives aux personnels du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, la composition de la dite commission est définie comme suit :

Collège des représentants des services déconcentrés de l' Etat :

Titulaires : M. Jean Luc MASSON  
M , Vincent MALFERE  
M. Jacques SARAFIAN

Suppléants M. Marc TASSONE

M Ivan MARTIN  
M. Philippe RAYNAUD

Collège des représentants du Département :

Titulaires : M. Cyrille HAMILCARO  
M. Cyrille MELCHIOR  
M. Hughes SALVAN

Suppléants M Michel LEBLOAS  
Mme Nasserine TREJAUT  
M Pierre BRUN

Collège des représentants du personnel de la fonction publique d' Etat :

Représentants de la CGTR

Titulaires : M. Yvrin MOUNOUSSAMY  
M. Olivier FONTAINE  
M. Jean-Pierre PICOT

Suppléants M Lylian ORRICO  
M MOUTOUVIRIN Gabriel  
M Philippe MINATCHY

Représentants de la CFDT:

Titulaires : M Jean-Patrice ETHEVE  
M. Guito BRIVOIS

Suppléant M. Barthélémy HOARAU

Représentants de F.O.:

Titulaires : M RICHARD Roland  
Suppléants M RAVILY Jean-Michel

**Article 2 :** Le Secrétaire général de la Préfecture, le Directeur départemental de l'équipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à chaque membre de la présente commission et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Saint-Denis, le 04 /09/2006

Le Préfet